

Permis de végétaliser : premiers rendez-vous d'information et premier permis



Lors du Conseil municipal du 6 juin 2019, la Ville de Dunkerque a adopté le Permis de végétaliser. Ce dispositif permet aux habitants de se saisir des espaces publics, dans les rues, sur les places ou dans des espaces verts existants pour y planter fleurs, arbustes, légumes ou fruitiers.

Comme le Plan 10 000 arbres voulu par la Maire Patrice Vergriete, le permis de végétaliser démontre la prise en compte des enjeux environnementaux et écologiques par la Municipalité dans la gestion de ville et des espaces publics.

Issu notamment des échanges avec les habitants lors de la Fabriques d'initiatives locales « Nature en ville », **ce permis est accordé par la Ville de Dunkerque à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'une plantation** : il peut s'agir d'une végétalisation de façades, de pieds d'arbres, d'installation de jardinières ou autres formes de bacs, tuteurs...

Après une étude de faisabilité, le permis peut être accordé à tout habitant qui s'engage, par la signature d'une charte, à assurer la plantation de végétaux locaux et son entretien de manière écologique sur l'espace public.

Les demandeurs bénéficieront également de conseils techniques et pratiques par les services de la ville.

Les rendez-vous d'information

Alors que la première charte a été signée entre un habitant et la Ville et afin de sensibiliser davantage les Dunkerquois aux possibilités offertes par ce permis, la Ville entame une série de rendez-vous d'information :

- **le samedi 14 septembre, de 14h00 à 17h00 au jardin pédagogique du parc Coquelle**, rue de Belfort à Rosendaël

- **le samedi 5 octobre, de 10h00 à 18h00 lors de la fête des jardins « Jard'in Bart », place Jean Bart**, Dunkerque Centre.

A noter, **le premier permis de végétaliser a été délivré** à Quentin Sagot, habitant du quartier de Malo-les-Bains, qui a signé la charte afférente et s'est engagé à végétaliser une fosse qu'il a souhaité faire creuser devant chez lui et que la Ville a réalisée.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69

lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication

Ville de Dunkerque

06 08 76 93 95

eric.angelica@tud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication

Ville de Dunkerque

03 28 26 26 39

thomas.roussez@tud.fr